

Abo **Patrimoine vert à Pully**

# Une pétition pour sauver des arbres «irremplaçables»

Le parc du Castelet doit accueillir des immeubles. Des opposants font recours, récoltent des signatures et fondent une association.



Marie Nicollier

Publié: 10.02.2022, 20h01



Le parc privé de 10'000 m<sup>2</sup> est situé entre le chemin de Rennier et le boulevard de la Forêt, à Pully.

FLORIAN CELLA-A

Des dizaines d'«arbres majestueux, bosquets protecteurs et plus d'un hectare d'espace vert abritant une faune diversifiée vont être détruits pour laisser la place à un projet immobilier inadapté aux enjeux environnementaux des villes d'aujourd'hui». Cet argumentaire est celui de la pétition «Protégeons les grands arbres en espace urbain, empêchons l'abattage du parc du Castelet»,

en ligne actuellement.

---

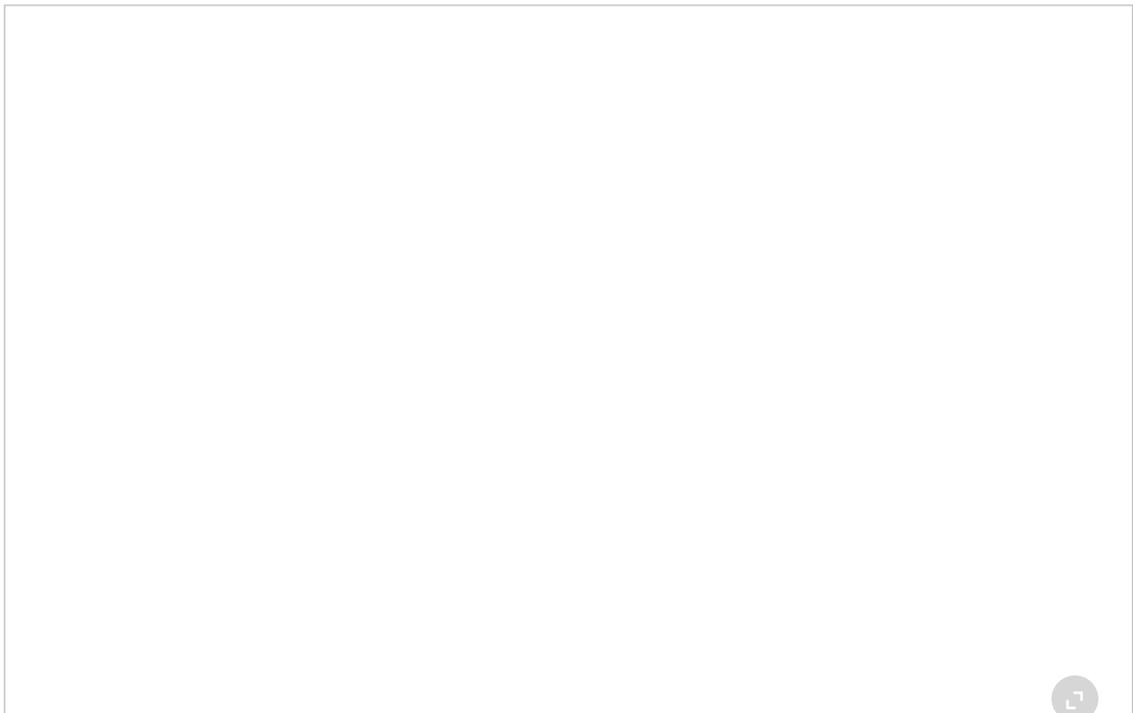
## Localisation

© OpenStreetMap contributors

Carte: MNI

---

Un nouvel épisode dans l'affaire du projet immobilier prévu sur les hauts de Pully, entre le chemin de Rennier et le boulevard de la Forêt. Ce parc privé richement arboré de 10'000 m<sup>2</sup> doit accueillir douze petits immeubles (de trois logements chacun). La menace planant sur les arbres – dont une partie sont protégés – fait jaser depuis 2019.



Une autre vue du parc du Castelet, du nom de la maison de maître qu'il abrite. Celle-ci n'est pas menacée par le projet immobilier.

FLORIAN CELLA-A

---

## «La question est: jusqu'où doit aller la densification? C'est un cas d'espèce que le Tribunal devra trancher.»

Lucas Girardet, municipal Vert de l'Urbanisme et de l'Environnement à Pully

---

Critiqué par la Commune elle-même, le projet porté par la société propriétaire Dune Capital SA a fait l'objet de modifications et d'une mise à l'enquête complémentaire. Les oppositions à cette nouvelle mouture ont été levées et le promoteur a fait de nouvelles adaptations.

### Densification versus biodiversité

Deux voisines du site ont décidé de porter l'affaire devant le Tribunal cantonal via un recours. Elles s'indignent de l'abattage de dizaines d'arbres, dont des spécimens protégés et «irremplaçables». C'est dans le sillage de ce recours que l'association Pour un urbanisme harmonieux et imaginaire (PUHI) a vu le jour. «Pour agir de manière concrète pour la sauvegarde du patrimoine arboré urbain mais aussi accompagner toute personne désireuse de se lancer dans des démarches similaires», résume la cofondatrice, Latifeh Hadji.



La Municipalité doit se prononcer bientôt sur la révision du plan directeur communal. Un «équilibre subtil» est à trouver entre densification et préservation du patrimoine bâti et végétal, selon le municipal Lucas Girardet.

VQH-A

Il se trouve que le nouveau municipal de l'Urbanisme et de l'Environnement de Pully est un Vert. «Je ne peux pas me prononcer sur ce projet vu qu'il y a un recours, indique Lucas Girardet. Il respecte toutes les législations en vigueur; il n'y avait pas d'argument objectif pour refuser le permis de construire.»

---

## «Je suis convaincu qu'il faut retoucher les outils légaux.»

Lucas Girardet, municipal Vert de l'Urbanisme et de l'Environnement à Pully

---

Pour l'élu, c'est un cas d'espèce que le Tribunal devra trancher. «Le droit à bâtir prime actuellement sur la protection des arbres protégés. La question est: jusqu'où doit aller la densification?»

Il est fort probable que la Municipalité réponde positivement au postulat demandant une révision du plan directeur communal. «Le processus est enclenché, se félicite Lucas Girardet. Je suis convaincu qu'il faut retoucher ces outils légaux. Je souhaite pour Pully une densification raisonnée et de qualité, préservant la biodiversité, le patrimoine bâti et végétal. Il ne faut pas densifier pour densifier, mais faire une pesée d'intérêt. C'est un équilibre subtil à trouver.»

---

**Marie Nicollier** est journaliste à la rubrique Vaud & Régions et couvre en particulier les sujets ayant trait à la santé. [Plus d'infos](#)

Publié: 10.02.2022, 20h01

Vous avez trouvé une erreur? [Merci de nous la signaler.](#)

**19 commentaires**